



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 septembre 2019*

N°2019/81 : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

L'an deux mille dix-neuf le lundi 23 septembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 septembre 2019

Etaient présents : 18

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 3

Monsieur Gérard MORAUX à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Annick PANE à Madame Geneviève LEGUAY, Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE.

Absents excusés : 6

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Monsieur Emmanuel FONKING, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Madame Isabelle GUILA CORNIL, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

Monsieur Camille FASSI a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission finances/administration générale en date du 9 septembre 2019,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190923-2019-081DEL-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE

- de donner son accord de principe pour l'accueil d'un jeune en service civique
- d'approuver l'affiliation de la commune à la ligue de l'enseignement
- d'autoriser le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

